

# Débats des Communes

CINQUIÈME SESSION—SEPTIÈME PARLEMENT

## CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, le 11 juin 1895.

M. PORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

### CHEMIN AU MANITOBA.

M. DALY : Je présente un bill (n° 114) à l'effet de modifier l'Acte concernant les chemins et réserves de chemins dans la province du Manitoba.

Ce bill a pour but d'amender le chapitre 49 des Statuts révisés du Manitoba, en vertu duquel certaines réserves de chemins sont devenues la propriété de la province à certaines conditions, et de modifier la manière dont ces chemins peuvent être transférés à la province du Manitoba, particulièrement dans les municipalités organisées. D'après l'acte primitif, les chemins étaient simplement arpentés et transférés à la province du Manitoba ; mais en vertu du bill maintenant soumis, nous prescrivons que toutes les réserves de chemins, dans les townships arpentés jusqu'à présent, soient déclarés la propriété de la province dans toutes les municipalités organisées.

Les autres dispositions de l'acte tendent au même but et se rapportent aux anciens chemins dans la ville de Winnipeg.

Le bill actuel est demandé par le gouvernement du Manitoba afin de lever certains doutes qui ont existés dans cette province relativement aux anciens tracés et chemins dans la ville de Winnipeg ; d'après les arpentages qui furent faits, il y a quelques années.

La motion est adoptée et le bill lu une première fois.

### TROISIÈME LECTURE.

Bill (n° 66) pour modifier de nouveau l'Acte des pénitenciers.—(Sir Charles-Hibbert Tupper.)

## CODE CRIMINEL DE 1892.

Bill (n° 51) pour modifier de nouveau le Code criminel de 1892 est lu une neuvième fois.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je propose :

Qu'un message soit envoyé au Sénat priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres afin d'examiner le bill des Communes, n° 51, intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892," et d'en faire rapport, et les informant que l'honorable sir Charles-Hibbert Tupper, les honorables MM. Daly, Dickey, Curran et MM. Adams, Amyot, Baker, Brodeur, Carroll, Choquette, Coatsworth, Corbould, Delisle, Edgar, Forbes, Fraser, Girouard (Jacques-Cartier), Langelier, McLeod, Masson, Monet, Mulock, Tisdale et Weldon agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte si le Sénat donne son adhésion à la formation de ce comité.

La motion est adoptée.

### L'HYPOTHÈQUE MARKLAND.

M. FOSTER : Je propose que la Chambre se forme de nouveau en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'autoriser le ministre des Finances à exécuter, au nom de Sa Majesté, la radiation et décharge d'une certaine hypothèque donnée à Sa Majesté, en 1858, par l'honorable George-H. Markland sur certaines propriétés dans la cité de Kingston qui ont été vendues en 1862 en vertu de la dite hypothèque, et à transporter les propriétés ainsi vendues, libérées et déchargées de la dite hypothèque, aux personnes y ayant droit, sur paiement de telle partie du prix d'achat qui est actuellement impayée, avec ou sans intérêt, et à tels autres temps et conditions que le ministre jugera opportuns dans l'intérêt public.

M. MILLS (Bothwell) : Je suis certainement opposé à la proposition que l'honorable député soumet maintenant à la Chambre. Je ne sais pas si l'honorable ministre connaît l'histoire de cette transaction ; mais ce que je connais parfaitement bien, c'est que les documents parlementaires de 1856, c'est-à-dire, de l'ancien parlement du Canada,